



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du bureau du conseil d'administration**

-----  
Séance du 19 mai 2020  
-----

**Présents** : Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance,

Membres : Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Michel ROSSI.

**Absents excusés** : Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Jean THAON.

**RAPPORT N° 20-B13 - SURVEILLANCE DES BAINNADES 2020 - MODIFICATIONS**

Le présent rapport a pour objet de vous présenter la modification de la délibération n° 19-B45 du bureau du conseil d'administration du 25 novembre 2019 relative à la surveillance des baignades pour la saison 2020.

Dans la continuité de la démarche de soutien en matière de surveillance des baignades que le SDIS des Alpes-Maritimes apporte aux maires du département et suite à la demande exprimée par les communes d'Antibes et de Saint Laurent du Var, il vous est proposé d'approuver l'armement de deux postes supplémentaires dont les positionnements se situeront à :

- Antibes : Plage de la Gallice.
- Saint Laurent du Var : Plage des Vespins.

L'armement de ces postes de sécurité nécessitera un recrutement supplémentaire, en nombre limité, de personnels qualifiés.

Les dépenses supplémentaires seront couvertes par les remboursements correspondants des communes.

**Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser l'armement d'un poste de surveillance supplémentaire sur la commune d'Antibes (plage de la Gallice), et d'un poste supplémentaire sur la commune de Saint Laurent du Var (plage des Vespins), dans le cadre de la saison estivale 2020.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles-Ange GINESY*